

BAREME D'HONORAIRES L'INCONTOURNABLE IMMOBILIER



TRANSACTION Honoraires à la charge du vendeur

**Vente immobilière et tous types de mandat (hors mandat de recherche), le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR.
En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme**

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par l'incontournable immobilier en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus à partir du 13 novembre 2023.

Prix de vente	Honoraires maximums
< 29 999 €	3 900 €
30 000 € à 99 999 €	9 000 €
100 000 € à 199 999 €	13 000 €
200 000 € à 299 999 €	15 000 €
300 000 € à 449 999 €	18 000 €
à partir 450 000 €	5 %

Mandat de recherche honoraires à la charge de l'acquéreur : < 149 999 € = 10 000 € / > 150 000 € = 10 % .

SARL L'INCONTOURNABLE IMMOBILIER LA LIMOUZINIÈRE ET SAINT ETIENNE DE MER MORTE AU CAPITAL DE 500 € RCS NANTES SIRET 980255459 Carte Professionnelle CCI de Nantes n° CPI44012023000000064, 22 rue Charles de Gaulle 44310 LALIMOUZINIÈRE et 2 rue des Landes 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE.

**Montant de la garantie financière pour transaction sur immeubles et fonds de commerce :
110 000 €. MATRISK ASSURANCE 22 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES**

LOCATION ET LOCATION DES PROFESSIONNELS (locaux commerciaux ou professionnel)

Location meublée ou nue, superficie montant au m² :

0 à 30 m² 11 € dont 3 € pour l'EDL > 30 à 50 m² 9,5 € dont 3 € pour l'EDL > 50 à 70 m²

8,5 € dont 3 € pour l'EDL > 70 à 100 m² 8 € dont 3 € pour l'EDL 100 m² et + 7,5 € dont 3 € pour l'EDL
(EDL : état des lieux d'entrée)

Dans la limite du plafond de 11€ m² conformément au décret n 2014-890 du 1e août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et bailleurs :

Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et la rédaction du bail, ces montants fixés à 12€/m² en zone très tendue, à 10€/m² en zone tendue et à 8€/m² pour le reste du territoire.

S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3€/m².

Honoraires d'entremise et de négociation charge bailleur 1 mois de loyer TTC.

Location des professionnels (locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux):

10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Renouvellement de bail a la charge du locataire : 450 € TTC (pour loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour loyer entre 501 et 999€ TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €).

Barème applicable aux mandats signés à compter du 13/11/2023

**SARL L'INCONTOURNABLE IMMOBILIER LA LIMOUZINIÈRE ET SAINT ETIENNE DE MER MORTE AU CAPITAL DE 500 € RCS NANTES SIRET 980255459
Carte Professionnelle CCI de Nantes n° CPI44012023000000064, 22 rue Charles de Gaulle 44310 LALIMOUZINIÈRE et 2 rue des Landes 44270 SAINT
ETIENNE DE MER MORTE.**

SERVICE GESTION EXTERNALISE : SARL LE SERVICE GESTION AU CAPITAL DE 10 000€ / RCS 795 002 328. Garantie financière ALLIANZ IARD PARIS.

Honoraires de gestion classique : 7,08 % TTC

Honoraires de gestion garantie totale : 9,5 % TTC

